



SEANCE CONSTITUTIVE DU 30 JANVIER 2017

Ordre du jour

- | | |
|---|----|
| 1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge | 2 |
| 2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc | 6 |
| 3. Appel nominatif | 6 |
| 4. Election des membres du Bureau du Conseil général | 7 |
| 5. Election des membres de la commission de Gestion, d'Edilité & Urbanisme et de la commission Agglo ainsi que de leurs suppléant(e)s | 14 |
| 6. Divers | 29 |

--



1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, et subsidiairement d'âge

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Bonsoir Mesdames et Messieurs, estimés collègues, conformément à l'art. 23, alinéa 3, de la Loi cantonale sur les communes du 5 février 2004, étant le doyen de fonction, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du 30 janvier 2017.

Je salue la présence

- de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité
- de Messieurs les Conseillers municipaux
- de Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux
- de Monsieur Jean-Pierre Posse, Chancelier
- de Madame Laurence Aupetit, responsable de la salle
- de Mesdames et Messieurs du public, venus nombreux ce soir, et des représentants de la presse

La convocation vous a été adressée le 13 janvier 2017, et reçue le 14 janvier. Selon le Règlement du Conseil général, art. 3, le Conseil général s'assemble en Assemblée constitutive dans le mois qui suit l'entrée en fonction du Conseil municipal. Le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

Pour la Municipalité, je dois excuser Monsieur Gilles Cottet, qui regrette de ne pas pouvoir être présent ce soir, en raison d'un déplacement professionnel. Il nous souhaite d'excellentes délibérations et une belle soirée, et se réjouit de collaborer avec notre institution.

J'ai une communication à vous transmettre concernant l'élection au Conseil général du 13 novembre 2016, ça concerne la liste N° 2, celle du PLR. Sur cette liste, il y a 3 candidats qui ont été élus Conseillers généraux, mais qui pour une raison majeure ont présenté leur démission. Le Conseil municipal a dû nommer trois remplaçants parmi les viennent-ensuite, conformément à la Loi cantonale sur les Droits politiques du 13 mai 2004. Ainsi, en date du 12 décembre 2016, suite aux démissions de Messieurs Yann Férolles et Guillaume Pot, le Conseil municipal a élu Messieurs David Puipe et Claude Berger aux postes de Conseillers généraux, et en date du 9 janvier 2017, suite à la démission de Monsieur Lou Janvier Delacoste, le Conseil municipal a élu Monsieur Jean-Charles Boemi au poste de Conseiller général.

Mesdames, Messieurs, estimés collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous en ouvrant cette séance constitutive qui marque le début de la législature 2017-2020. Dans la vie, le futur n'est pas gravé dans le marbre, car il y a exactement quatre ans de cela, alors que je me prêtais au même exercice, j'étais convaincu que la quatrième législature qui s'ouvrait à moi serait la dernière. Ce n'est pas pour rien que dans ce discours du doyen de fonction du 28 janvier 2013, je disais m'exprimer avec une certaine émotion en prenant conscience que j'arrivais gentiment au crépuscule de mon



engagement comme Conseiller général. J'étais vraiment convaincu que ce crépuscule allait durer quatre ans tout au plus. Ce n'est qu'en février 2016, en n'ayant pas été insensible à des sollicitations de certaines personnes, que j'ai finalement changé d'avis en décidant de me porter candidat sur la liste du PDC pour la 5^{ème} fois consécutive. Si au soir du 28 janvier 2013, quelqu'un m'avait dit que mon crépuscule au législatif montheysan allait peut-être durer huit ans, franchement, je ne l'aurais pas cru. Oui, je suis très bien placé pour vous le dire ce soir : dans la vie, le futur n'est pas gravé dans le marbre.

Durant la rédaction du présent discours, j'ai beaucoup pensé à mon père, Mario Calamo, décédé en 2015 d'un cancer de l'estomac, dans sa 78^{ème} année. J'ai beaucoup pensé à lui, et avec une profonde émotion, car je n'oublierai jamais la joie immense et la fierté qu'il avait manifesté à la fin de l'an 2000, lorsque, moi son fils, je lui avais annoncé pour la première fois que j'avais été élu au Conseil général. Natif des Pouilles, une région du sud de l'Italie, où il a grandi et où il a passé la majeure partie de sa jeunesse, c'est à l'âge de 25 ans, en 1962 très exactement, qu'il est arrivé dans la région de Monthey, pour gagner sa vie et à la recherche d'un monde meilleur, à l'époque de la vague migratoire italienne qui a beaucoup marqué la Suisse, mais aussi la ville de Monthey. Nous étions très proches et dans la tristesse, à mon grand soulagement, je l'ai vu quitter ce monde en étant très digne, serein et apaisé, et j'ai alors pris conscience de l'efficacité admirable des soins palliatifs.

Comme beaucoup d'entre vous, je trouve que les années passent à une vitesse impressionnante, ce qui est parfois un peu angoissant. Le 8 juillet 2018, je fêterai mon 50^{ème} anniversaire. Je me sens encore relativement jeune, mais alors que je suis entré au Conseil général, il y a 16 ans déjà, dans l'intervalle, je n'ai pour ainsi dire pas vu le temps passer. Au cours de mon long engagement au sein de ce législatif, je n'ai jamais eu l'impression d'être parfait et si je regarde en arrière, je n'ai pas le sentiment d'avoir toujours tout fait juste. Mais j'ai toujours agi au plus proche de ma conscience, en analysant au mieux les tenants et les aboutissants de chacun des projets qui nous ont été présentés.

Il est vrai que l'élection à la Municipalité du 16 octobre 2016 était parfaitement démocratique. Les neuf membres de l'exécutif exercent donc leur mandat avec une parfaite légitimité. Mais je regrette une fois de plus que les femmes ne soient plus du tout représentées au Conseil municipal depuis le 1^{er} janvier 2013, alors qu'elles y étaient régulièrement représentées, depuis les années 70 et jusqu'au 31 décembre 2012, avec jusqu'à trois élues. Après presque un demi-siècle de l'entrée en vigueur du droit de vote et d'éligibilité des femmes, qui a eu lieu en 1971, et après plus d'un siècle d'émancipation des femmes, il est profondément anachronique et inouï qu'au 21^{ème} siècle, en Suisse, dans une commune de 18'000 habitants, on se retrouve avec une Municipalité à 100 % masculine. Pour ce qui est de notre assemblée, le Conseil général, je ne dirai pas que la situation est vraiment bonne, car même si les femmes y sont assez bien représentées avec exactement vingt-deux élues pour un total de 60 sièges, elles y sont quand même nettement sous-représentées, puisqu'elles représentent le 50 % des citoyens. Cette situation ne découle pas forcément d'une plus grande difficulté de se faire élire si on est une femme, mais très clairement du fait que lors des élections, les femmes ne se pressent pas au portillon pour se porter candidates. Des études sociologiques peuvent nous éclairer sur ce qui est souvent perçu comme un manque de volonté. Un des points très importants qui ressort de ces études, c'est que les femmes ne



peuvent pas déléguer leurs responsabilités familiales aussi facilement que les hommes, car elles ne disposent pas spontanément du même soutien. Selon une analyse datant de 2013 faite par Madame Nicole Langenegger Roux, qui était alors responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille de l'Etat du Valais, des modèles féminins peu nombreux et une éducation qui ne les encourage pas à prendre leur place dans la vie publique et qui ne considère pas à leur juste valeur leurs opinions, sont aussi quelques-unes des explications à cet effacement de la part de la gent féminine. Nous devons agir et il devient urgent d'agir. Il appartient aux différents partis et mouvements politiques d'analyser au mieux cette question récurrente, qui pose de manière collective un problème de conscience, et de trouver des solutions.

A l'instant où je vous parle, j'ai une pensée pour les candidats malheureux des élections d'octobre dernier. Je me permets d'exprimer une mention particulière pour Monsieur Fabien Girard, qui a effectué un travail remarquable au sein de son dicastère Culture, Tourisme et Jumelage. Plein d'idées et d'ambition, jeune, très sympathique, dynamique, le benjamin de la municipalité n'avait de cesse de construire, d'amener des idées et de porter des projets. Au soir du 16 octobre dernier, j'ai été vraiment attristé par sa non-réélection.

J'ai aussi une pensée pour mes collègues du Conseil général et les membres de la Municipalité qui ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat, et dont certains ont effectué un travail absolument remarquable.

La nouvelle législature est marquée par un changement important au niveau des personnes, aussi bien au Conseil municipal, avec quatre nouveaux venus pour neuf sièges, qu'au Conseil général, avec plus de 50 % de renouvellement des sièges. Ce renouvellement est bénéfique pour notre commune, car la politique a constamment besoin de sang neuf pour favoriser au mieux l'émergence d'idées novatrices. Je souhaite de tout cœur une cordiale bienvenue aux nouveaux élus. L'engagement des nouveaux élus, toutes opinions politiques, toutes idéologies et toutes adhésions spirituelles confondues, au service de la Commune de Monthey, est à souligner par ces temps qui ont tendance à ne connaître, malheureusement, que désengagement et individualisme. Nul doute que les nouveaux élus auront à cœur d'apporter, lors des travaux de notre législatif et au sein des commissions, une contribution fructueuse, innovante et porteuse de solutions concrètes, au service des Montheyannes et des Montheyans.

Le Conseil général a comme partenaire et interlocuteur le Conseil municipal, avec lequel, j'en suis certain, les rapports seront constructifs et enrichissants. Il est très important que la Municipalité joue carte sur table lorsqu'elle présente un projet au Conseil général. Il est également très important que tous les membres de la Municipalité puissent écouter attentivement, et avec respect, les inquiétudes exprimées par un membre du Conseil général, sans porter contre lui des a priori ou l'accusation de vouloir tout remettre en question.

Au niveau local, beaucoup de gens, surtout parmi les nouveaux habitants, ont tendance à croire que la ville de Monthey, à elle seule, représente la commune toute entière. Cette vision est erronée. Non, la ville de Monthey, si riche de ses diversités soit-elle, et à laquelle nous sommes tous très attachés, ne représente pas à elle seule, l'ensemble de la commune. Nous devons, en effet, toujours garder à l'esprit le fait que la commune de Monthey représente un vaste territoire, pour une bonne part en zone forestière, qui s'étend depuis le Rhône jusqu'aux alpages qui dominant Chindonne, avec un point culminant à environ 2000 mètres d'altitude, et



que sur ce vaste territoire montheysan, il n'y a pas que les citadins, mais il y a aussi les Choëlands, les habitants des Giettes, mais aussi un peu plus haut, et il ne faut jamais les oublier, les habitants des Cerniers. En parlant de notre territoire, je ne serais pas complet si je n'évoquais pas le Vallon de They, appartenant pour une grande part à la Bourgeoisie et faisant donc partie de notre patrimoine montheysan. Le Vallon de They, c'est une enclave de 5 km² située au cœur des Portes du Soleil, mais c'est aussi une merveille de la nature, constituée de pâturages de forêts et de terres incultes, avec ses nombreux ponts en bois qui agrémentent une très agréable balade sur la Vièze de Morgins.

Dans notre démocratie, chacun d'entre nous est l'élu des citoyens qui ont voté pour lui, mais aussi, et nous ne devons jamais l'oublier, l'élu des citoyens qui n'ont pas voté pour lui. Avec ses sensibilités, ses clivages, ses compétences qui lui sont propres, le Conseil général est un être collectif soudé par une seule et même légitimité, parlant et décidant au nom de la population montheysanne toute entière.

Au cours de nos débats, des escarmouches et des tensions seront parfois inévitables. Le débat démocratique doit être encouragé et il peut être particulièrement animé, voire même parfois virulent, mais le respect doit demeurer omniprésent. La démocratie, c'est aussi savoir écouter les personnes qui pensent différemment. L'adversaire politique ne doit jamais, au grand jamais, être considéré comme un fossoyeur, mais il doit être considéré comme un collègue dont l'attachement à la collectivité est tout aussi fort que le nôtre, et nous devons toujours avoir à l'esprit le fait que l'adversaire politique a aussi le souci de défendre au mieux les intérêts de la population, et que finalement, ce ne sont que les programmes, les idées et les solutions proposées qui divergent.

Sans pour autant remettre en cause le sérieux ou la gravité du sujet traité, l'humour peut parfois s'inviter dans nos assemblées, et c'est même souhaitable que l'humour puisse parfois apparaître dans nos discussions, car comme l'a très justement rappelé, et avec brio, Monsieur le Conseiller fédéral Johann Schneider - Ammann, rire, c'est bon pour la santé !

A l'heure où les réseaux sociaux règnent en maîtres, il convient de les utiliser en étant très prudents avec ce qu'on y publie, car les réseaux sociaux ont parfois un rôle nocif et destructeur. Lorsqu'il s'agit de sujets sensibles, il est nettement préférable de se parler en tête à tête, par message privé ou par téléphone, plutôt que de s'interpeller publiquement en utilisant Facebook. Les réseaux sociaux peuvent porter atteinte à la dignité humaine, à travers les interprétations exagérées, les rumeurs infondées, et les réactions émotionnelles de nombreux internautes, parfois avec un effet boule de neige inquiétant.

En ce qui me concerne, j'espère être enfin bel et bien arrivé dans un crépuscule qui n'excèdera pas une durée de quatre ans. Quel que soit ma situation après le 31 décembre 2020, si Dieu me prête vie, je continuerai de m'intéresser à la politique et à la société en général, je resterai toujours proche de vous, et pour la plus grande joie de mes éventuels contradicteurs, il faudra aussi de temps en temps, vous l'imaginez bien, que je songe à ouvrir ma grande gueule !

Mesdames, Messieurs, estimés collègues, durant ces quatre prochaines années, vous connaîtrez peut-être des moments difficiles, car faire de la politique, ce n'est pas toujours facile. Il faut savoir gagner, mais il faut aussi savoir accepter les



défaites. N'oubliez jamais de placer l'être humain au centre de vos préoccupations, car c'est ce qui est le plus important. Ne soyez jamais passifs, n'ayez pas peur de vous mettre en avant, de défendre vos convictions, d'amener des propositions, d'interpeler la Municipalité, tout cela dans le respect de vos collègues et de nos institutions. J'espère de tout cœur que durant cette législature, il y aura toujours une logique constructive permettant aux bonnes idées de s'épanouir et aboutir à des textes et à des décisions qui répondent aux enjeux de notre temps, et aux besoins de la population. A vous tous, chers collègues du Conseil général, mais aussi à vous, Messieurs les membres de la Municipalité, je vous souhaite de tout cœur beaucoup de plaisir à fonctionner comme élus durant cette législature 2017-2020. Je vous remercie de votre attention.

2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Comme il a été convenu avec les différents groupes politiques, je prie les quatre personnes suivantes de prendre place à mes côtés pour former le bureau ad hoc. Je demande à Madame Carla Gex, du groupe Alliance de gauche, de bien vouloir me rejoindre. Elle fonctionnera comme secrétaire ad hoc. Je demande également à Madame Nancy Multone, du groupe Alternative pour Monthey, à Madame Régine Zerweck, du groupe Démocrate-Chrétien, et à Madame Marie-Claude Logean, du groupe Libéral-Radical, de bien vouloir également prendre place à mes côtés. Ces quatre collègues fonctionneront comme scrutatrices ad hoc jusqu'à l'élection complète du Bureau du Conseil général. Je les remercie d'avoir accepté la tâche qui leur a été confiée ce soir.

Contrairement à ce que vous pouvez croire, la présence de ces personnes qui viennent vers moi, a été convenue avec les différents groupes politiques, je sais que ça contraste avec mon discours où je parle de la gent féminine qui est sous-représentée en politique, mais je suis très content d'être entouré de quatre femmes.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour :

3. Appel nominatif

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Je cède la parole à Madame Carla Gex-Udriot, qui va procéder à l'appel nominatif.

Présents : 58 Conseillers généraux

Excusés : Dias Ribeiro Serge



Merci Madame Gex. Il y a donc 58 membres présents, un membre excusé, et une personne arrivera dans quelques instants. Le Conseil général ne peut délibérer légalement que pour autant que les Conseillers présents forment la majorité absolue du total de ses membres donc le quorum de 31 membres est très largement atteint.

Comme le prévoit l'art. 5 de notre règlement, les groupes politiques sont composés par les Conseillers généraux élus sur une même liste, avec un effectif minimum de 6 membres. Comme le prévoit également l'art. 5 de notre règlement, je demande aux Chefs de groupe de bien vouloir se présenter et d'annoncer leurs effectifs. Je donne la parole aux Chefs de groupe. Monsieur Antoine Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Président doyen de fonction, cher Président de la ville, chers Conseillers municipaux, chers collègues, je serai le Chef de groupe pour le PLR Monthey-Choëx et nous sommes 20 Conseillers présents ce soir.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Johan Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le doyen de fonction, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Nous sommes 15 et je serai le Chef de groupe pour le PDC.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Merci Monsieur Woeffray. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Monsieur le Président, chers Municipaux, chers collègues, Anne-Laurence Franz, je serai la Cheffe de groupe de l'Alliance de gauche, et nous sommes 14 Conseillers.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Monsieur le Doyen de fonction, Messieurs les municipaux, chers collègues, je serai le Chef de groupe, Damien Raboud, nous sommes 11 Conseillers dont une personne excusée donc 10.

Intervention de M. Joseph Calamo, Doyen de fonction

Merci Monsieur Raboud. Les Chefs de groupe se sont exprimés, nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Election des membres du Bureau du Conseil général

Intervention de M. Joseph Calamo, Doyen de fonction

Conformément à l'art. 10 de notre règlement, le Conseil général élit un bureau qui fonctionne comme un comité pour la durée législative lors de l'assemblée constitutive. Ce bureau du Conseil général est composé de cinq membres comme suit :

- Le Président



- Le Vice-Président
- Le Secrétaire
- Deux scrutateurs

Pour des raisons pratiques et vous l'aurez compris, je vous donne la terminologie de ces fonctions uniquement au masculin, mais pour chacune de ces fonctions, il peut s'agir autant d'un homme que d'une femme.

Comme mentionné dans le règlement du Conseil général, au sein du bureau, chaque groupe y est, si possible équitablement représenté. Toutefois, pour la répartition, il faut tenir compte de la force politique des groupes. En clair, cela signifie que le groupe qui a le plus de membres au sein du Conseil général, en l'occurrence 20 pour la présente législature, peut légitimement revendiquer deux sièges au sein du bureau du Conseil général, alors que les trois autres groupes, et à fortiori ceux qui ont le moins de membres, ne peuvent revendiquer qu'un seul poste au sein du bureau.

Pour l'élection de ce bureau, nous procéderons en quatre étapes :

1. élection du Président
2. élection du Vice-Président
3. élection du secrétaire
4. élection des deux scrutateurs, en même temps

Pour ma part, je ne vais pas présider cette assemblée pendant toute la soirée. Dès que le nouveau Président ou la nouvelle Présidente, ne sait-on jamais, aura été élu(e), je lui cèderai ma place et j'irai rejoindre mon groupe. Personnellement, je ne suis pas candidat pour un poste au sein du bureau. Ce sera donc le Président élu qui procédera à l'élection des quatre autres membres du bureau et des membres des trois commissions permanentes. L'élection du Président du Conseil général se fait au vote à bulletin secret comme pour toutes les autres élections. Néanmoins au cours de la précédente législature, Monsieur Thétaz, ancien Président du Conseil général avait instauré les remplacements des démissionnaires dans les commissions permanentes par une élection tacite. Interpellé à ce sujet, l'Etat du Valais n'y voit aucun inconvénient si la procédure est admise par le Conseil général. Le vote à bulletin secret a lieu à la majorité absolue, pour le premier tour. La majorité absolue s'obtient en déduisant des bulletins rentrés, les nuls et les blancs. Après déduction des bulletins nuls et des blancs, il nous reste les bulletins valables. Parmi ces bulletins valables, le candidat qui obtient la majorité absolue, doit avoir au moins 50% des bulletins valables, plus une voix. S'il n'y a aucun candidat qui obtient la majorité absolue au premier tour, on passera à un deuxième tour, à la majorité relative cette fois. La majorité relative est tout simplement acquise par le candidat qui reçoit le plus grand nombre de voix, sans tenir compte du nombre de bulletins rentrés.

A l'attention des nouveaux élus, je vous explique maintenant comment la procédure de vote va se passer :

1. Les Chefs de groupe annoncent le nom des candidats, pour autant qu'ils en aient.
2. Les scrutateurs passent aux tables et distribuent à chacun un bulletin de vote.
3. Les Conseillers généraux votent à leur place. Il n'est pas nécessaire de se lever ni de se déplacer.
4. Vous allez voter en principe pour les noms des candidats proposés par les Chefs de groupe. Si vous permettez, j'aimerais ouvrir une parenthèse, je dis en



principe, car il y a huit ans, en 2009 ici dans cette même salle du théâtre du Crochetan, il s'est passé un évènement, insolite et historique qui est resté dans les annales, un membre du Conseil général qui n'était pas candidat avait été élu contre son gré et après les applaudissements des Conseillers généraux, le candidat a refusé son élection. Voilà, je ferme la parenthèse.

5. Pour l'élection du Président et des quatre autres membres du bureau, la secrétaire ad hoc et les scrutateurs ad hoc doivent également voter.
6. Nos deux scrutateurs passent ensuite entre les tables pour récolter les bulletins de vote et le bureau ad hoc procèdera au dépouillement sous la bienveillante direction de notre secrétaire communal, Monsieur Jean-Pierre Posse.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ? Très bien, si ce n'est pas le cas nous allons passer à l'

Election du Président du Conseil général

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Je cède maintenant la parole aux Chefs de groupe pour qu'ils nous annoncent leur éventuel candidat au poste de Président du Conseil général. La parole est aux Chefs de groupe.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Président doyen de fonction, chers collègues, au nom du PLR Monthey Choëx, j'ai le plaisir de vous présenter une candidate au poste de Présidente du Conseil général pour cette nouvelle législature 2017-2020. Conseillère générale depuis 2012, membre du comité des femmes du PRLVS, Laude-Camille Chanton est la candidate idéale au poste de présidente de notre Conseil général. De par sa formation professionnelle, titulaire d'un master en politique et management public à l'IDHEAP et actuellement responsable d'une agence de communication et relations publiques à Lausanne, elle nous assure de ses compétences. Elle saura être conciliante, respectueuse, ouverte et à l'écoute de tout le conseil. Le groupe PLR vous encourage à soutenir Laude-Camille et vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Merci Monsieur Bellwald. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Ce n'est pas le cas. J'invite nos scrutatrices ad-hoc à passer aux tables pour distribuer les petits papiers sur lesquels vous inscrivez le nom du candidat que vous voulez élire à la Présidence, je vous rappelle que la candidate est Madame Laude-Camille Chanton du groupe PLR. Je vous remercie.

Deux urnes circuleront entre les tables pour récolter les bulletins. Je salue l'arrivée de Monsieur Johan Donnet-Descartes, nous sommes donc 59 Conseillers généraux présents. Nous allons procéder au dépouillement, cela va nous prendre environ cinq minutes.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place. Voici les résultats de l'élection à la Présidence du Conseil général.



Vote

Une candidate en lice pour le poste de Président du Conseil général, **Mme Laude-Camille Chanton (PLR)**.

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	5
Bulletins valables	53
Mme Laude-Camille Chanton	53
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)	

Est élue Présidente du Conseil général, à la majorité absolue, par 53 voix, Mme Laude-Camille Chanton.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Bravo Madame Chanton. Ayant appris la candidature de Mme Chanton seulement cet après-midi, j'ai un peu de peine à m'exprimer de manière improvisée, je dirais simplement que j'ai connu Madame Chanton au cours de ces quatre dernières années comme collègue du Conseil général, nous ne nous sommes pas souvent rencontrés car nous n'avions pas les mêmes commissions communales, nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges, même en messages privés du reste, (rires) je n'en dirais pas plus. C'est une personne qui est très compétente, j'en suis convaincu. Je suis vraiment certain qu'elle exercera son mandat de Présidente du Conseil général avec beaucoup de collégialité et que pour ses collègues du bureau, du Conseil général, mais aussi pour notre noble assemblée ce sera un grand plaisir. Sans plus attendre, j'invite Mme Chanton à venir me rejoindre, et je vais lui céder ma place. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, cher public,
Je tenais à remercier chaleureusement Monsieur Calamo pour son discours ainsi que mon prédécesseur Monsieur Fabrice Thétaz qui, avec rigueur, consensus et disponibilité, a mené d'une main de maître sa présidence au perchoir du législatif montheyan. Je souhaite remercier les personnes qui m'ont soutenue depuis le début, ma famille ainsi que mon groupe politique, mais surtout vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence du Conseil Général de notre ville. Accéder en tant que jeune femme, à la présidence du conseil général est un réel honneur pour moi et je ferai tout pour me montrer digne de cette fonction. Je désire vivement placer ma présidence sous le signe de l'ouverture, du respect des institutions et de l'écoute. Mon téléphone sera toujours allumé et mes oreilles attentives pour écouter vos doléances, propositions ou remarques constructives, ainsi que celles de nos concitoyens. D'ailleurs, mon numéro est le 079 389 42 39 ! ☺. Je me réjouis de présider le législatif durant les 4



prochaines années, de travailler dans un esprit constructif avec l'administration communale et avec le bureau. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature, qui je l'espère sera placée sous le signe du progrès et de l'ouverture. Je vous encourage tous à mettre votre énergie en faveur de projets pour Monthey, d'œuvrer pour le bien des habitantes et habitants de Monthey-Choëx. Soyez créatifs, ambitieux et visionnaires pour notre ville ! Je vous remercie encore pour votre soutien et vous souhaite à tous une excellente législature !

Nous allons passer à l'

Election du Vice-Président du Conseil général

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Je cède la parole aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray(PDC)

Merci Madame la Présidente. Tout d'abord félicitations pour votre brillante élection. Le groupe PDC propose la candidature de **M. Pierre-Marie Lenweiter**. Déjà à ce poste lors de la précédente législature, il mettra à profit son expérience et sa collégialité pour assurer une continuité au sein du bureau. Merci pour le soutien.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. La parole est toujours aux autres Chefs de groupe, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Apparemment ce n'est pas le cas, donc nous allons passer au vote. Je rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise. Je demande donc aux scrutateurs de distribuer les bulletins et ensuite de repasser dans les rangs pour les ramasser. Nous procéderons ensuite au dépouillement.

Proclamation des résultats pour la Vice-Présidence du Conseil général.

Vote

Un candidat en lice pour le poste de Vice-Président du Conseil général, **M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC)**.

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	3
Bulletins valables	56
M. Pierre-Marie Lenweiter	56

Majorité absolue 30 (50% +1 voix des bulletins valables)



Est élu à la Vice-Présidence du Conseil général, à la majorité absolue, par 56 voix, M. Pierre-Marie Lenweiter

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Félicitations Monsieur Lenweiter, je vous invite à rejoindre le bureau.

Election du secrétaire du Conseil général

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons maintenant passer à l'élection du/de la secrétaire du Conseil général. Je cède la parole aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Mme Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, Messieurs, les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter Madame Chanton pour votre élection. Je suis très contente d'avoir une Présidente.

Nous vous présentons la candidature de Madame **Carla Gex-Udriot** au poste de secrétaire du bureau du Conseil Général. Madame Gex-Udriot, actuellement à sa 3ème législature, a déjà fonctionné à ce poste durant une partie de la dernière législature, suite à la démission de la Conseillère générale en place à ce poste. Elle s'est complètement impliquée, et a effectué les tâches confiées avec compétence et ponctualité. Madame Gex-Udriot a démontré qu'elle a toutes les qualités pour occuper cette fonction. De plus, elle a pour cette nouvelle législature, l'avantage de connaître les exigences de ce poste et le fonctionnement du Bureau. Nous vous remercions de soutenir sa candidature.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Je rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise. Je demande donc aux scrutatrices de distribuer les bulletins et de repasser ensuite dans les rangs pour les ramasser. Nous procéderons ensuite au dépouillement. Je vous rappelle que la candidate est Madame Carla Gex-Udriot.

Proclamation du résultat pour l'élection au poste de secrétaire du Conseil général. Mesdames et Messieurs, je vous demande de regagner vos places, nous allons divulguer les résultats

Vote

Une candidate en lice pour le poste de secrétaire du Conseil général, **Mme Carla Gex-Udriot (AdG)**

Membre du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59



Bulletin nul	0
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	58
Mme Carla Gex-Udriot	58

Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élue secrétaire du Conseil général, à la majorité absolue, par 58 voix Mme Carla Gex-Udriot.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Je félicite chaleureusement Madame Gex-Udriot pour son élection et je lui demande donc de rester à mes côtés. Nous allons passer à l'

Election des deux Scrutateurs du Conseil général

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Par mesure d'efficacité, nous allons procéder à l'élection des deux scrutateurs en même temps. La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Au nom de tout le groupe de l'Alternative pour Monthey, un grand bravo pour votre élection Madame la Présidente. Concernant la scrutatrice, nous présentons **Mme Vanessa Costa** à ce poste.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, félicitations Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe PLR vous propose à ce poste **Mme Marie-Claude Logean**.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Je vous prie d'inscrire sur votre bulletin deux noms. Je vous rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise. Je demande aux deux scrutatrices de distribuer les bulletins et de repasser ensuite avec les urnes.

Proclamation des résultats pour l'élection des scrutateurs du Conseil général.

Vote

Deux candidates pour les postes de scrutateurs du Conseil général, **Mme Marie-Claude Logean** (PLR) et **Mme Vanessa Costa** (APM)



Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	57

Majorité absolue 30 (50 % + 1 voix des bulletins valables)

Sont élues aux postes de scrutatrices du Conseil général, à la majorité absolue, par 55 voix, Mme Marie-Claude Logean et par 57 voix Mme Vanessa Costa.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Félicitations à Madame Marie-Claude Logean qui va rester à mes côtés, ainsi qu'à Vanessa Costa à qui je vais demander de me rejoindre.

Nous allons donc passer au point

5. Election des membres de la commission de Gestion, d'Edilité & Urbanisme et de la commission Agglo ainsi que de leurs suppléant(e)s

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour information, les membres et suppléants de chacune des commissions permanentes, ainsi que leur Président, sont élus par le Conseil général. Chaque commission choisira à l'interne son Vice-Président et son rapporteur. A noter que le Président et le rapporteur doivent appartenir à des groupes différents selon l'art. 15 du règlement du Conseil général. Les élections de ce soir se dérouleront au scrutin secret, conformément à l'art. 27 de ce même règlement. Elles auront lieu à la majorité absolue des membres présents. Si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il sera procédé à un second tour à la majorité relative.

Le Conseil général doit en premier lieu décider du nombre de membres des commissions. Le nombre de membres peut être de 7 à 9. Il en sera de même pour les 3 commissions permanentes et les commissions ad hoc.

Commissions à 7 Membres

Soit 7 membres et 7 suppléants. La répartition s'effectue selon la force de chaque parti, soit : 2PLR, 2 PDC, 2 Alliance de gauche, 1 Alternative pour Monthey.

Commissions à 9 Membres

9 membres et 9 suppléants. La répartition s'effectue également selon la force politique de chaque parti, soit en : 3 PLR, 2 PDC, 2 Alliance de gauche, 2 Alternative pour Monthey

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion générale sur le nombre de membres des commissions du Conseil général. Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues,
Les commissions composées de 7 personnes nous conviennent parfaitement et nous souhaitons continuer ainsi.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Monsieur Woeffray

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe PDC souhaite aussi conserver les 7 membres.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Le groupe de l'Alternative pour Monthey souhaite garder la formule actuelle à 7 membres. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe de l'Alliance de gauche est aussi pour le maintien des commissions à 7 membres.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. La parole est-elle encore demandée ? Je clos la discussion générale. Nous allons passer au vote. Nous allons procéder ainsi : je vais vous demander de vous prononcer sur la composition des commissions soit à 7, soit à 9 membres. La proposition récoltant le plus de voix sera choisie.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez la composition des commissions permanentes et ad hoc à 7 membres, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez la composition des commissions permanentes et ad hoc à 9 membres, je vous demande de vous lever. Merci. C'est assez clair.

Le résultat du vote est le suivant :

Commissions à 7 membres	59 voix
Commissions à 9 membres	0 voix

La composition des commissions permanentes et ad hoc à 7 membres est acceptée par 59 voix.



Merci Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

Pour l'élection des commissions permanentes, nous allons procéder par bloc :

- élection en bloc des Membres ;
- élection du Président
- élection en bloc des Suppléants.

Souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne cette procédure ? Tel n'est donc pas le cas, nous passons donc à l'élection des membres de la commission de gestion. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Le groupe de l'Alternative pour Monthey propose Mme Céline Contat comme membre et comme suppléant Monsieur Alexandre Aviolat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

L'Alliance de gauche propose les candidatures de Messieurs Joseph-Marie Oberholzer et Fabrice Caillet-Bois.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Bien. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chers collègues,

Le groupe PDC propose la candidature de Messieurs Sylvain Défago et Flavien Schaller.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, nous présentons pour la commission de Gestion Messieurs Arnaud Dubois et Lucien Christe.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Nous allons juste prendre la peine de noter les noms et ensuite les scrutatrices vont distribuer les bulletins pour voter en bloc.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vais vous demander de reprendre place pour la proclamation des résultats à la commission de Gestion.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59



Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus à la commission de Gestion

Dubois Arnaud	57 voix
Christe Lucien	55 voix
Défago Sylvain	55 voix
Schaller Flavien	56 voix
Contat Céline	51 voix
Oberholzer Joseph- Marie	58 voix
Caillet Bois Fabrice	57 voix

Félicitations à ces nouveaux membres et plein succès dans leur nouvelle activité.
Nous allons passer à l'

Election du Président de la commission de Gestion.

La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe de l'Alliance de gauche vous propose la candidature de Monsieur Fabrice Caillet-Bois. Monsieur Caillet-Bois possède 2 atouts pour ce poste de président : il a fonctionné comme suppléant à la commission de Gestion lors de la législature précédente et a une formation HES en économie. Ainsi, fort de cette expérience et de sa formation, il possède donc toutes les compétences requises pour assumer les responsabilités de la présidence de cette commission. D'avance, je vous remercie pour le soutien que vous porterez à sa candidature.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Non.

Le candidat pour la présidence de la commission de Gestion est Monsieur Fabrice Caillet-Bois.

Pour être élu au premier tour, la majorité absolue est nécessaire. Pour le vote, nous allons procéder de même manière que pour les membres. Merci aux scrutatrices de distribuer les bulletins de vote. La majorité absolue est requise pour être élu au premier tour.

Mesdames et Messieurs, nous allons passer à la proclamation des résultats du Président de la commission de Gestion.

Vote

Membres du Conseil Général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	56



M. Fabrice Caillet-Bois

56

Majorité absolue 30 (50 % + 1 voix)

Est élu à la Présidence de la commission de Gestion, à la majorité absolue, par 56 voix, Monsieur Fabrice Caillet-Bois.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Le bureau félicite Monsieur Caillet-Bois pour son élection et lui souhaite plein de succès dans sa nouvelle fonction. Nous allons à présent passer à l'élection des membres suppléants de la commission de Gestion. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, nous présentons Samantha Guinchard-Leitchnam et David Puipe à la suppléance.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chères et chers collègues, le groupe PDC présente Guillaume Joris et Jean-Pierre Landolt.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Madame Franz ?

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Nous vous proposons Messieurs Clément Borgeaud et Dominique Luisier.

Intervention de M. Damien Raboud(APM)

Le groupe de l'Alternative pour Monthey vous propose Alexandre Aviolat pour la suppléance.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous allez avoir la liste des candidats affichée, la procédure de vote sera la même que pour les membres de la commission, les scrutatrices vont vous distribuer les bulletins et vous allez s'il vous plait noter les sept noms.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous allons passer aux résultats.



Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59
Majorité absolue 30 (50% +1 voix)	

Sont élus comme membres suppléants à la commission de Gestion :

Mme Guinhard Samantha	50 voix
M. Puipe David	43 voix
M. Joris Guillaume	53 voix
M. Landolt Jean-Pierre	55 voix
M. Borgeaud Clément	50 voix
M. Luisier Dominique	50 voix
M. Aviolat Alexandre	50 voix

Je félicite tous les membres, les suppléants ainsi que le Président de la commission de Gestion et je leur souhaite plein succès dans leur nouvelle activité. Nous passons maintenant à l'

Election des membres de la commission Edilité & Urbanisme.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Monsieur Woeffray ?

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chères et chers collègues, le groupe PDC présente Joseph Calamo et Régine Zerweck.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, nous présentons Carole Anthamatten ainsi qu'Éric Dupont

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Madame Franz.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, nous vous présentons Messieurs Blaise Carron et Giovanni Cutruzzolà.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur Raboud ?

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Notre groupe présente Samuel Ostrini.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci beaucoup. Comme pour les membres de la commission de Gestion, les scrutatrices vont passer pour distribuer les feuilles, vous allez inscrire les membres souhaités.

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de regagner vos places, nous allons passer à la proclamation des résultats.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59

Majorité absolue 30 (50% +1 voix des bulletins valables)

Sont élus à la commission Edilité & Urbanisme

M. Calamo Joseph	56 voix
Mme Zerweck Régine	54 voix
Mme Anthamatten Carole	53 voix
M. Dupont Eric	56 voix
M. Carron Blaise	44 voix
M. Cutruzzolà Gianni	45 voix
M. Ostrini Samuel	51 voix

Félicitations à tous ces nouveaux membres. Nous allons passer à l'élection de la présidence de la commission Edilité & Urbanisme. La parole est aux Chefs de groupe. Monsieur Woeffray ?

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chères et chers collègues, le groupe Démocrate-Chrétien présente à ce poste **Monsieur Joseph Calamo**. Nul besoin de vous présenter notre double doyen, en seize ans de législatif communal, dont quatre passés au



poste de suppléant à la commission qui nous intéresse à présent. Joseph a su engranger l'expérience nécessaire pour endosser cette responsabilité. Merci pour le soutien.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole dans la salle ? Non. Le candidat pour la Présidence de la commission Edilité & Urbanisme est Monsieur Joseph Calamo. Pour être élu au premier tour la majorité absolue est nécessaire. Merci à nos deux scrutatrices de distribuer les bulletins car nous passons maintenant au vote.

Mesdames et Messieurs, nous allons passer à la proclamation des résultats du Président de la commission Edilité & Urbanisme.

Mesdames et Messieurs, merci de prendre place.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59

Majorité absolue 30 (50% +1 voix des bulletins valables)

Est élu à l'unanimité à la Présidence de la commission Edilité & Urbanisme, à la majorité absolue, Monsieur Joseph Calamo avec 59 voix.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Le bureau félicite Monsieur Calamo pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nous passons maintenant à l'

Election des membres suppléants de la commission Edilité & Urbanisme.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Madame Franz ?

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Nous vous proposons les candidatures de Messieurs Baptiste Sneiders et Johan Donnet-Descartes.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Raboud ?

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Pour l'Alternative nous avons le plaisir de vous proposer Jean-Marc Carruzzo.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, nous présentons Jean-Charles Boemi et David Cardoso.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Monsieur Woeffray

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, nous présentons Jean-Pierre Landolt et Denis Maret.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci aux Chefs de groupe. Merci aux scrutatrices de distribuer les bulletins de vote.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre place pour la proclamation des résultats de l'élection des suppléants à la commissions Edilité & Urbanisme.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)	

Sont élus suppléants à la commission Edilité & Urbanisme

M. Sneiders Baptiste	49 voix
M. Donnet-Descartes Johan	48 voix
M. Carruzzo Jean-Marc	49 voix
M. Boemi Jean-Charles	52 voix
M. Cardoso David	53 voix
M. Landolt Jean-Pierre	52 voix
M. Maret Denis	54 voix



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Au nom du bureau, je souhaite féliciter tous les membres et les suppléants, ainsi que le président de cette commission élection et leur souhaite plein succès dans cette nouvelle activité. Nous allons passer maintenant à l'

Election des membres de la commission d'Agglomération.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Monsieur Bellwald ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, j'ai le plaisir de vous annoncer Bastien Gischig et David Puippe.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, je vous annonce les candidats Cindy Genin et Guillaume Joris.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Madame la Présidente, j'ai le plaisir de vous annoncer la candidature de Damien Raboud.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, chers collègues, je vous annonce la candidature de Mesdames Eliane Launaz Perrin et d'Anne-Laurence Franz.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Les scrutatrices vont passer pour la distribution des bulletins, et je laisserai noter les noms. Je rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise.

Mesdames et Messieurs nous avons les résultats des membres de la commission agglo



Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix)	

Sont élus à la commission agglo

M. Puipe David	33
M. Gischig Bastien	56
Mme Genin Cindy	58
M. Joris Guillaume	59
M. Raboud Damien	45
Mme Launaz Perrin Eliane	39
Mme Franz Anne-Laurence	42

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons maintenant à l'

Election du Président de la commission d'Agglomération.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe PDC propose à ce poste la candidature de Cindy Genin. Nouvelle venue au Conseil général, Cindy compensera son relatif manque d'expérience par sa jeunesse, son sérieux, son engagement et sa motivation. Merci pour le soutien.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Madame Franz ?

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe de l'Alliance de gauche a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Eliane Launaz Perrin. Si Eliane Launaz Perrin commence ce soir sa première législature en tant que conseillère générale, elle possède déjà une grande expérience de travail en équipe et collaboratif. En effet, de par sa profession, dans le domaine de la prévention et de la santé, elle a été amenée à travailler sur le plan régional, cantonal et fédéral au sein d'associations, de commissions et de groupes de travail. Madame Launaz



Perrin a, par exemple, présidé à 2 reprises l'association ARTCOSS, Association Romande et Tessinoise des Conseillères et Conseillers en Santé Sexuelle, et elle a également œuvré dans le cadre de la fusion de l'hôpital Riviera-Chablais en travaillant à l'implantation du centre PROFA. Investie et passionnée depuis 32 années dans sa profession et proche de la retraite, elle a décidé, par son engagement politique comme conseillère générale et comme candidate à la députation, de mettre à disposition de notre Commune et de la région, ses qualités et son expérience. De plus, notre groupe considère comme important d'avoir une candidature forte afin de redonner à la commission Agglo une réelle fonction. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Alliance de gauche demande au Conseil général de soutenir la candidature d'Eliane Launaz Perrin.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de David Puipe pour la présidence de cette commission Agglomération. David a siégé au Conseil Général de 2013 à 2016 comme membre de la commission d'Edilité et Urbanisme, comme suppléant à la commission de Gestion ainsi que suppléant à la commission d'Agglomération. David est intimement convaincu des enjeux de cette commission Agglo, suite au dépôt du projet de 3ème génération en décembre 2016 par le COPIL. Ayant siégé dans cette commission, en tant que suppléant durant la précédente législature, il en connaît les rouages. De plus, David est un utilisateur quotidien des transports publics de l'agglomération mais aussi un défenseur du réaménagement des traversées de villes et villages ainsi que des interfaces de transports multimodales. En conclusion, sa connaissance du sujet, ses compétences ainsi que sa disponibilité permettront à la commission Agglomération de fonctionner de la meilleure des manières dans cette législature. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Est-ce que la parole est encore demandée dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, je vais demander aux scrutatrices de bien vouloir distribuer les bulletins de vote car nous allons passer au vote. Les candidats pour la présidence sont **Madame Cindy Genin, Madame Eliane Launaz Perrin et Monsieur David Puipe.**

Merci aux Conseillères et aux Conseillers généraux de reprendre place pour la proclamation des résultats. Monsieur Bellwald

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Il me semble qu'il y a un problème avec le décompte du premier tour. Pour nous ce n'est pas possible.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour le premier tour ? Je n'ai pas encore dit le résultat !



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Concernant l'élection des membres à la commission agglo, le résultat est étrange et pour nous, il n'est pas possible du tout. Du coup, nous demandons un recomptage des voix.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons faire une suspension de séance et nous allons recompter les voix.

Voilà Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de reprendre place. Suite à la demande du Chef de groupe Monsieur Antoine Bellwald, nous avons effectué un recomptage des voix concernant les membres de la commission agglo.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix)	

Sont toujours élus comme membres de la commission Agglo

M. Puipe David	33 voix
M. Gischig Bastien	56 voix
Mme Genin Cindy	53 voix
M. Joris Guillaume	54 voix
M. Raboud Damien	45 voix
Mme Launaz Perrin Eliane	39 voix
Mme Franz Anne-Laurence	47 voix

Nous continuons avec l'élection du Président de la Commission Agglo

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	58
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)	



Aucune des personnes est élue au premier tour

Mme Eliane Launaz Perrin	15
Mme Cindy Genin	19
M. David Puipe	24

Un deuxième tour est donc nécessaire. Je vous rappelle que le second tour se fait à la majorité relative. La parole est aux Chefs de groupe. Pas de prise de parole. Nous allons donc distribuer les bulletins de vote.

Nous passons aux résultats de la Présidence de la commission agglo

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59

Est élu à la présidence de la commission Agglomération, à la majorité relative, Monsieur David Puipe avec 24 voix.

Ont obtenu des voix Madame Eliane Launaz Perrin	15
Madame Cindy Genin	20

Le bureau félicite Monsieur Puipe pour son élection et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous allons passer à l'

Election des membres suppléants de la commission d'Agglomération

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, chers collègues, nous proposons à la suppléance de la commission agglomération Claude Berger et Jonathan Garcia.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, nous proposons à la suppléance de la commission agglo Régine Zerweck et Denis Maret.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Madame Franz ?

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, nous proposons Blanka Blumenthal et Anne-Françoise Querio.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Monsieur Raboud ?

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Madame la Présidente, nous présentons Madame Nancy Multone. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux vous avez la liste des candidats affichée sur l'écran. La procédure sera la même que pour les membres d'une commission. Les scrutatrices passent maintenant avec les bulletins de vote. Je vous rappelle que pour être élu au premier tour la majorité absolue des voix est requise.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux nous passons aux résultats de la dernière élection de ce soir, à savoir les membres de la suppléance de la commission agglomération.

Vote

Membres du Conseil général	59
Bulletins rentrés	59
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	59
Majorité absolue 30 (50% + 1 voix)	

Sont élus suppléants à la commission agglomération

Berger Claude	45 voix
Garcia Jonathan	50 voix
Zerweck Régine	50 voix
Maret Denis	51 voix
Blumenthal Blanka	44 voix
Querio Anne-Françoise	45 voix
Multone Nancy	41 voix



Bravo à tous les membres suppléants. La commission agglo est donc constituée. Je félicite tous les membres, les suppléants, ainsi que le Président et je leur souhaite plein succès dans leur activité future. Nous passons maintenant au point

6 Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est aux Conseillers généraux. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG)

Mesdames et Messieurs, vous allez me supporter encore une minute. J'ai trois petites questions à poser au chef de la police Monsieur Pierre Contat, Il me répondra évidemment par écrit pour la prochaine séance du Conseil général.

Corps de police : Nous constatons au sein du corps de police un va et vient incessant. Le poste de policier si adulé par le passé est-il en train de faire chou gras ? Serait-t-il possible de sortir les statistiques de rotation de la dernière législature et de faire une comparaison avec les villes valaisannes ou les collectivités proche de notre ville ?

Drogue dans le Chablais : Y a-t-il des effets en ville de Monthey au niveau du marché de la drogue depuis que la Commune de Bex a réussi à stopper le trafic sur son territoire ?

Places de parkings : Nous avons une ville sans travaux ou presque et le montheyan peut s'approprier maintenant ces espaces. Sitôt l'hiver pointant son nez, ne voit-on pas moult véhicules utilisant les abords des commerces ou écoles et je cite : BCVs, UBS, Crédit Suisse, COOP, Pharmacies et j'en passe...Je pose la question : dans le concept de police de proximité, quelle est l'organisation mise en place pour restreindre ce type de parkings sauvages surtout en journée ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente du Conseil Général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite tout d'abord vous remercier, mes estimés collègues, pour la confiance que vous m'avez accordée il y a quelques minutes en me nommant à la présidence de la Commission d'Agglomération. Par la présente intervention, je souhaite faire suite aux informations relayées par les médias la semaine dernière au sujet du processus de rapprochement des communes du Haut-Lac lancé par leurs exécutifs respectifs. La commune de Collombey-Muraz, quant à elle, n'est pas représentée dans ce collectif et travaille main dans la main avec celle de Monthey sur plusieurs sujets. Mes propos s'adressent donc à la Municipalité : peut-elle nous donner un état général de la collaboration avec nos voisins, entre autres au niveau des collaborations entre les différents services, de la future taxe au sac mais aussi d'autres sujets d'actualités pouvant intéresser notre plénum ? Je vous remercie pour vos réponses.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Chers municipaux, chers collègues anciens et nouveaux,
Mon intervention s'adresse à tous les élus du Conseil Général. Notre ville devra, durant la législature à venir, relever de nombreux défis ! Un de ces défis identifiés et identifiable est la « mauvaise santé » de nos commerces du centre-ville. Si nous voulons garder un centre-ville vivant dans lequel se développent l'artisanat et le petit commerce, il va falloir mettre, ou plutôt remettre le couvert sur le métier ! Les raisons de cette agonie sont connues et nombreuses ! Nous pouvons identifier deux grandes catégories de problématiques, tout d'abord les raisons générales touchant l'ensemble de la Suisse, à savoir ; le commerce en ligne, les grands centres commerciaux en périphérie des villes et le tourisme d'achat par exemple. En deux, des problématiques plus « montheyssannes » dirons-nous, à savoir : le manque de place de parc ou leur géolocalisation, si vous préférez, des travaux qui ont duré et découragé bon nombre de nos citoyens à fréquenter notre centre-ville, un manque de clarté quant à la définition de celui-ci, des animations et une communication à optimiser, etc. etc. Voilà pour le constat. En ce qui nous concerne, il est de notre devoir à nous, élus, d'agir par l'exemple ! C'est donc dans une optique constructive et afin de donner un signal clair à l'association ARTCOM et à notre centre-ville, cœur de notre cité, que nous demandons que nos indemnités du Conseil Général soient versées à hauteur de 30 % sous forme de crédit sur une carte MyPlus de notre ville ! Pour rappel, la carte MyPlus, la carte de fidélité et carte de ville est un concept unique en Suisse, à développer absolument ! A chacun de vos passages en caisse, les commerçants mettent des points sur votre carte MyPlus, que vous pouvez cumuler ou dépenser dans n'importe quel magasin affilié. Vous pouvez utiliser les points dans les commerces qui acceptent MyPlus et payer tout ou partie de vos achats avec celle-ci ! Mais pas seulement ! La piscine municipale, le théâtre du Crochetan et même les parcomètres de la ville l'acceptent ! Une idée de génie à développer dans le futur ! J'ai eu l'occasion de discuter de ce projet avec plusieurs commerçants de la ville qui m'ont dit tout le bien qu'ils pensaient de cette idée. J'ai aussi eu le soutien du président d'Artcom, qui en plus de cela, a confirmé la faisabilité technique de ce projet. En résumé, nous demandons que 30 % de nos revenus annuels en tant que Conseillers Généraux nous soit remis sous forme de « points » Artcom, ce qui nous permettra d'utiliser notre argent dans les commerces du centre-ville entre autres ! Si vous l'acceptez ce soir, cela sera, à notre connaissance, une première pour une collectivité publique en Suisse ! Montrons à nos artisans et commerçants du centre-ville qu'ils sont au centre de nos préoccupations et donnons-leur ce signal qu'ils méritent ! Soyez en convaincus !

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (AdG)

Madame la Présidente, Chers collègues, Messieurs les municipaux,
Tout d'abord, je tenais à remercier et féliciter Monsieur Calamo pour son discours. La brève évocation de son parcours de vie nous a rappelé la nécessité de voter en



faveur de la naturalisation facilitée le 12 février. Maintenant, j'ai une question pour la municipalité. Dans le cadre de la réforme RIE 3, le Président de la commune a annoncé que la Municipalité allait connaître une baisse de rentrées fiscales de l'ordre de 4.2 millions par an. Dans cette optique, quelles mesures le Conseil communal a-t-il envisagées pour palier à ces baisses de rentrées ?

Quels sont les secteurs où la commune a choisi de restreindre ses investissements ? Quelles prestations seront péjorées ? Des hausses d'impôts ou de taxes pour les particuliers sont-elles par ailleurs programmées pour que la commune puisse maintenir ses prestations ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil municipal.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, permettez-moi en premier lieu, même si cela a été fait déjà à plusieurs reprises, de féliciter l'ensemble des élus, je commencerai par vous, Madame la Présidente, c'est un énorme plaisir au vu de votre parcours de ces quatre dernières années de collaborer avec vous, ainsi qu'avec l'ensemble du bureau. Je me félicite d'avoir autant de femmes au bureau, cela compensera un peu la situation du Conseil municipal comme l'a soulevé Monsieur Calamo lors de son introduction.

Monsieur Calamo a aussi rappelé l'importance d'une bonne collaboration entre le Conseil municipal et le Conseil général. Je crois que nous en avons eu la preuve lors de la dernière législature que c'est du win win. Dieu sait si nous devons avoir des discussions fortes, par des personnes convaincues, de part et d'autre, et cela a été le cas, mais Dieu sait l'importance de discuter dans une atmosphère de confiance qui doit perdurer durant cette législature, et je suis certain que nous arriverons à la faire perdurer avec les élus en place, que ce soit du côté du Conseil municipal comme du côté du Conseil général.

Permettez-moi enfin, de vous féliciter toutes et tous pour votre élection, je n'ai pas encore pu le faire officiellement, alors au nom de la Municipalité un grand bravo pour votre dernière élection.

Venons-en aux questions posées.

Monsieur Oberholzer, si j'ai bien compris, ce sont des questions écrites. Vous vous êtes adressé à Monsieur Contat, qui répondra par écrit lors d'une prochaine séance du Conseil général à vos trois questions.

Monsieur Puippe, vous nous parliez des relations avec Collombey-Muraz. Je crois que la presse se fait périodiquement l'écho de ces différentes collaborations. Je vais essayer de faire rapidement le tour de ces différentes collaborations. La police municipale de Monthey qui travaille sur le territoire de Collombey-Muraz. Nous avons eu une collaboration pour la mise en place de nos différents bus urbains. Je vous rappelle que deux bus tournent sur Monthey et un sur la commune de Collombey-Muraz. Nous avons aussi le service de l'eau, donc IME collabore avec le service de l'eau de Collombey-Muraz. L'APEA, c'est une structure qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier, non seulement avec la commune de Collombey-Muraz, mais également avec l'ensemble des neuf communes du district. La sécurité civile qui



collabore principalement sur la réflexion d'une caserne commune. Concernant la taxe au sac, c'est plutôt une réflexion qui se fait au niveau du Canton en tout cas de la partie romande du Valais. La commune de Collombey-Muraz a un petit temps d'avance sur nous, puisque vous savez que le Conseil municipal s'est déjà penché sur la question, et le Conseil général également. C'est un outil que nous allons intégrer, si nous pouvons avoir exactement le même canevas dans le règlement que nous souhaitons adopter durant l'année 2017, et nous y reviendrons bien évidemment, puisque vous serez appelés à vous prononcer sur ce règlement. Une dernière chose encore, celui des permis d'habitations qui se fait de manière commune entre les deux communes depuis le 1^{er} janvier 2016. Comme vous pouvez constater, bon nombre de services sont concernés par cette collaboration, et nous souhaitons poursuivre dans cet état d'esprit, puisqu'il y a passablement de domaines où nous avons des avantages de part et d'autre à collaborer et cela a été le cas dans les différents dicastères que je viens de vous citer je suis sûr qu'il y aura encore durant ces prochains mois, ces prochaines années encore de nouvelles collaborations et je ne peux que m'en réjouir.

Monsieur Raboud, si j'ai bien compris, votre question ne s'adressait qu'au Conseil général, donc bien évidemment je ne me prononcerai pas sur votre proposition.

Monsieur Carron, vous parlez de RIE III qui aura évidemment des conséquences pour la commune de Monthey. C'est peut-être l'occasion de vous rappeler que notre commune est en excellente santé financière avec plus de 50 millions de fortune, ce qui nous permet d'assurer les investissements durant ces prochaines années. Vous verrez, cette année encore, le plan quadriennal qui est systématiquement remis à jour, et nous avons tenu compte, que dès 2019, nous aurons une baisse de rentrées fiscales. Des rentrées fiscales qui seront compensées par une augmentation de notre population, et on espère par des recettes supplémentaires, vous verrez que nous avons fait des projections dans ce sens. Il n'en demeure pas moins que notre marge d'autofinancement risque de fondre quelque peu, peut-être pas d'un chiffre aussi important que celui que vous venez de citer, c'est-à-dire entre 4 et 4,5 millions, mais néanmoins de manière assez conséquente. Nous devons nous adapter, revoir nos investissements, mais à nouveau pour les gros investissements prévus durant cette législature, comme le home des Tilleuls, la structure scolaire du Mabillon qui est prévue durant cette législature et d'autres investissements importants sont assurés grâce à notre bonne situation financière et cela nous donne un certain laps de temps pour réfléchir le cas échéant si ces projections, je le rappelle, ce sont des projections de réductions fiscales, de rentrées de recette fiscales, de l'ordre de 4,2 à 4,5 millions devaient se confirmer.

Voilà Madame la Présidente, je crois que j'ai fait le tour des quelques questions qui ont été posées ce soir.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est toujours aux Conseillers généraux. Y a-t'il une demande de prise de parole ? Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (AdG)

Madame la Présidente, chers collègues.

C'est juste pour répondre à la question du Chef de groupe de l'Alternative pour Monthey. C'est une discussion que nous devons avoir au sein de notre groupe, il



n'est pas possible d'y répondre ce soir. Ce que je voudrais dire par rapport à la carte Myplus, c'est que nous l'avons justement créé pour sauver les commerces, si elle ne suffit pas, je ne sais pas si c'est en la nourrissant nous-mêmes, que cette carte va sauver les commerces ou s'il n'y a pas plutôt une vraie réflexion de fond à avoir et un travail à faire là-dessus. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Y a-t-il une autre demande de prises de parole ? Non.

Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de la séance constitutive de ce nouveau Conseil général. Je tiens à vous informer que la deuxième séance du Conseil général a déjà été fixé au lundi 12 juin. Dès la semaine prochaine, je convoquerai mes collègues du bureau pour fixer les dates des prochaines séances. Je communiquerai les dates aux Chefs de groupe dès que possible et ces derniers vous feront suivre l'information.

Finalement je tiens à remercier mes collègues du bureau, les Chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Je vous souhaite une excellente législature.

Merci de transmettre toutes vos interventions en format Word à notre secrétaire à l'adresse mail suivante : [**carla.gex@netplus.ch**](mailto:carla.gex@netplus.ch)

Il est exactement 23h26 la séance est levée, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot